

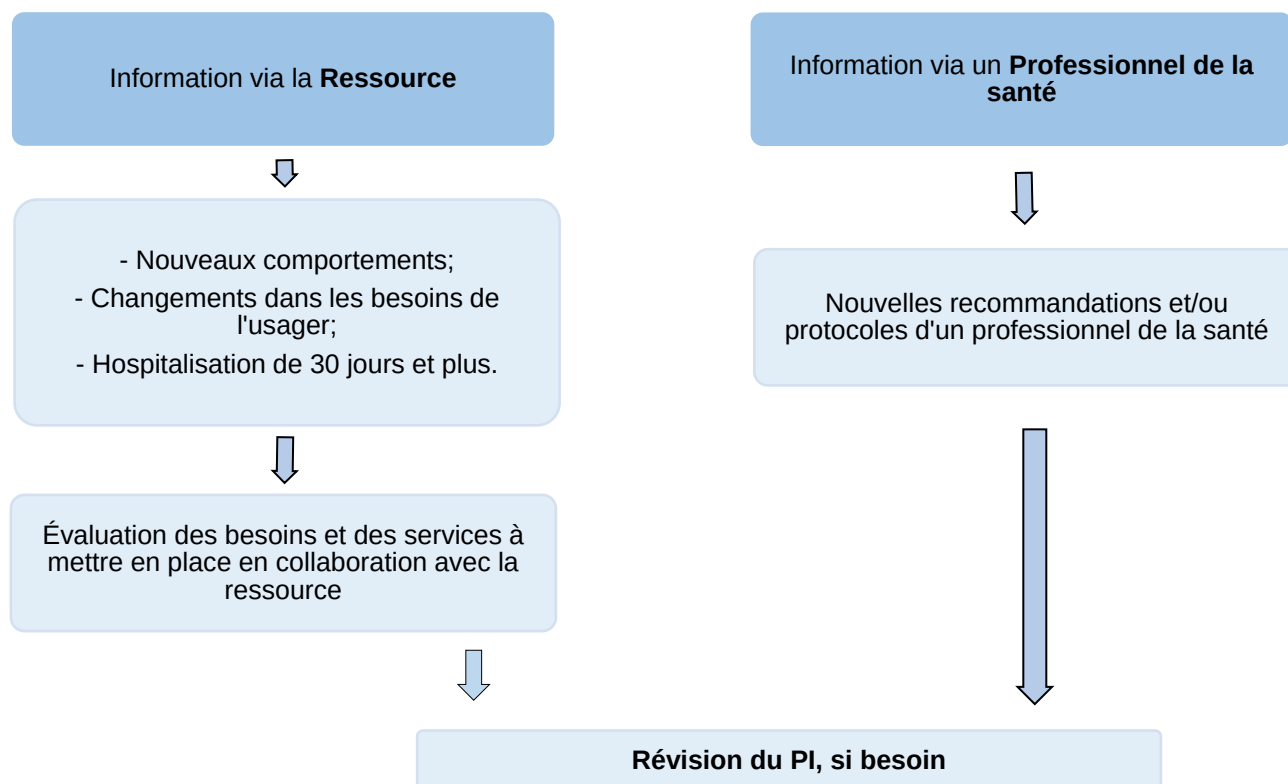
Trajectoire de changement de condition d'un usager hébergé en RI-RTF			
Direction(s) responsable(s)	Direction des programmes Déficiences	Approuvé	2025-09-23
		Révisé	
Personne(s) concernée(s)	Tous les intervenants ayant des usagers hébergés sous la Direction des programmes Déficiences		
Documents associés	Cadre de référence sur la classification des services		

Contexte

Ce document se veut une trajectoire à suivre lorsqu'il y a un changement au niveau de la condition de l'utilisateur, qui nécessite une modification des services à rendre à l'instrument de classification.

Première étape

L'intervenant pivot est informé d'un changement à la condition de l'utilisateur (ex. : comportements, protocole de soins, etc.) par la ressource ou via un professionnel de la santé.



Deuxième étape

Une fois que le nouveau service a été convenu et expliqué à la ressource, celui-ci doit être ajouté à la classification dans les plus brefs délais.

L'intervenant pivot de l'usager informe l'intervenant qualité et l'intervenant classificateur du changement à faire dans l'instrument de classification, par courriel, avec la ressource en copie conforme (si possible).

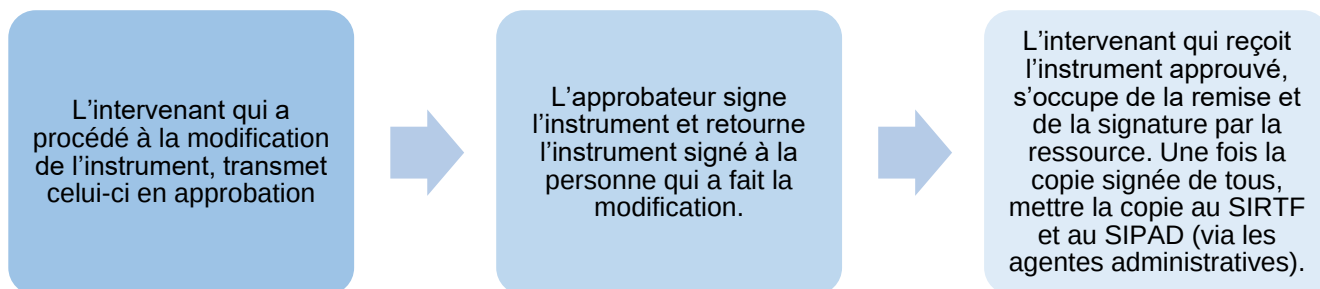
Troisième étape

L'intervenant qualité peut procéder à la modification à l'instrument de classification, sauf si le classificateur détermine qu'il est préférable que la modification soit faite par lui, par exemple lors d'un impact sur plusieurs descripteurs. Dans ce cas-ci, le classificateur informe l'intervenant qualité qu'il va procéder à la modification.

Attention : Si l'intervenant qualité constate que la ressource souhaite faire d'autres modifications que celles convenues initialement, celui-ci réfère la ressource au classificateur pour ces modifications subséquentes.

Quatrième étape

L'intervenant qui a procédé à la modification de l'instrument de classification, transmet celui-ci en approbation.



Références

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (En vigueur 2014-04-14). *Cadre de référence - Les ressources intermédiaires et les ressources de type familial*. (Publication n° 15-801-01W). Québec : MSSS.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (En vigueur 2017-07-07). *Guide d'utilisation de l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance - Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial* (Publication n° 17-801-01W). Québec : MSSS.

Processus d'élaboration/ de révision		
Rédigé par	Julie Lévesque, agente de relations humaines (PREC) RI-RTF, secteur Ouest	2025-01
Consultation(s)	Catherine Voss, agente de relations humaines (PREC) RI-RTF, secteur Centre Geneviève Deslandes, agente de relations humaines RI-RTF (PREC), secteur Est	2025-01
	Nathaniel Plante, agent de relations humaines, à l'approbation Patrick Cloutier, agent de relations humaines, à l'approbation Élaine Larivière, agente de relations humaines, à la classification Vincent Arseneault, agent de relations humaines, à la classification Valérie Lavoie, agente de relations humaines, à la classification Marie-Michèle Giroux, agente de relations humaines, à la classification	2025-02
	Alexandre Léger, chef de programme RI-RTF - secteur Centre Christine Boldrin, chef de programme RI-RTF - secteur Ouest Magalie Di Palma, chef de programme RI-RTF - secteur Est	2025-02

Historique du document / de révision du document		
Adopté par	 Annie Couture, directrice des programmes Déficiences	2025-09-23
Commentaires		